

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 7 novembre 2023

fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des attachés d'administration de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2024

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-11 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieur instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2024 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Caisse des dépôts et consignations,

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

La composition de la commission pour l'accès, au titre de 2024, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des attachés d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, prévue par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, est fixée comme suit :

Monsieur Thierry CHEVRIS	Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, Président ;
Madame Corinne DENEL	Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations,
Madame Nadia AMAMLI	Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, Caisse des dépôts et consignations ;

Article 2

En cas d'empêchement du président, celui-ci sera remplacé par Madame Corinne DENEL.

Article 3

Le présent arrêté est déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public et fait l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait le 7 novembre 2023

Pour le directeur général,
La directrice des ressources humaines du Groupe
et de l'Etablissement public



Aurélie ROBINEAU-ISRAEL